**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** **DÉPARTEMENT DU GERS**

**MAIRIE DE CASTILLON-MASSAS**

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU 11 MARS 2025**

L’an deux mille vingt-cinq, le 11 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Castillon-Massas, régulièrement convoqué, s’est tenu à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CARRERA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de présents : 08

Nombre d’excusés : 03 Nombre de procurations : 00

Nombre d’absents : 03 Nombre de votants : 08

Date de convocation : 06/03/2025 Date d’affichage : 08/03/2025

**Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer**

Présents : Bernard CARRERA (maire), Pierre BARBEAU, Pierre BESSAGNET (adjoints), Ilona AUJON-CHEVALLIER, Loïc BONET, Philippe CHAUDOT, Corine FAVAREL et Hugo SOULAYRAC, conseillers

Procuration : Néant

Absents excusés : Fabienne PADER, Sébastien PALANQUE (conseillers) Daniel JUGAN, (adjoint)

Président de Séance : Bernard CARRERA

Secrétaire de Séance : Hugo SOULAYRAC

**Rappel de l’Ordre du Jour :**

* Lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion
* Signature de la feuille de présence
* Désignation du secrétaire de séance
* Vote du compte financier unique 2024
* Journée formation élus sur le DIF (la responsabilité des élus)
* Journée point à temps
* Journée fauchage station d’épuration
* Petits achats cantine
* Achat tondeuse
* Evaluation externe de l’école
* Discussion autour des investissements et travaux 2025
* 1° pierre du château d’eau et planning envisagé des travaux
* Infos diverses (mode d’élection 2026, prévision d’exercice alerte…)
* Questions diverses

**1) Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 11 février 2025**

Le document est approuvé à l’unanimité des présents

**2) Désignation du Secrétaire de Séance**

Monsieur Hugo SOULAYRAC est désigné secrétaire de séance

**3) Vote du compte financier unique 2024**

En l’absence de Monsieur JUGAN Daniel c’est Monsieur BARBEAU Pierre qui présente le CFU 2024. Monsieur CARRERA (Maire) étant exclu du vote et de la discussion.

Monsieur BARBEAU présente un CFU excédentaire de 94 831.28€ en fonctionnement et excédentaire en investissement de 45 036.53€

Monsieur BARBEAU rappelle qu’en investissement la reconstruction du mur de soutènement de la voirie traversant le village a couté 248 298.78€ et qu’il a été financé par un emprunt long terme de 70 000€ plus deux emprunts cout terme d’un montant total de 60 000€ ainsi que par la subvention DETR de 61 826.91€ et la subvention inattendue de la CEREMA de 103 457.83€. D’où l’excédent investissement constaté.

En fonctionnement l’excédent est du au report de l’excédent 2023 de 66 337.05€ et le fait que qu’il n’y a pas eu de virement vers l’investissement.

L’excédent cumulé 2024 est de 139 867.82€

Le CFU est voté à l’unanimité des 7 membres présents (Le Maire étant exclus du vote)

**4) Affectation des résultats 2024**

Après avoir voté le CFU le Conseil Municipal est appelé à voter l’affectation des résultats 2024.

L’affectation des résultat est votée à l’unanimité par les 8 membres présents

**5) Journée formation des élus sur le DIF (la responsabilité des élus)**

Monsieur CARRERA porte à la connaissance du Conseil qu’il a été contacté par un organisme de formation qui se propose de faire une formation sur la responsabilité des élus dans le cadre du Droit Individuel de Formation. Les membres du Conseil répondent favorablement à cette offre et proposent la date du samedi 17 mai. La formation est gratuite et la commune prendra en charge le repas du midi.

**6) Journée Point a temps**

Monsieur le Maire informe que, comme chaque année il est nécessaire de reboucher des trous sur la chaussée avant qu’ils ne s’agrandissent trop. La Côte de Lestangue est particulièrement abimée en raison des travaux réalisés par Trigone pour réparer les conduites d’eau potable.

Le Conseil prévoit la journée du 27 mai

**7) Fauchage de la station d’épuration**

Après avoir fauché les roseaux et nettoyé les tuyaux il est nécessaire de faucher les abords et l’intérieur de la station. Plusieurs conseillers se portant volontaires, ils effectueront le travail dès que le temps le permettra.

**8) Petits achats cantine**

Suite à la visite de l’inspecteur vétérinaire ce dernier souhaite que l’on installe un destructeur d’insectes et que les outils de nettoyage soient rangés dans un placard.

**9) Achat tondeuse**

Monsieur le Maire indique que la tondeuse appartenant à la commune demeure en permanence à la station et qu’il est souhaitable d’acheter une petite tondeuse pour le village.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de l’achat et d’en prévoir le financement au prochain budget

**10) Evaluation externe de l’école**

L’école de Castillon Massas, comme toutes les écoles primaires, sera évaluée le 17 mars prochain.

Cette évaluation par des personnes externes permettra de mettre en exergue les côtés positifs et négatifs de l’école afin qu’elle puisse réaliser le prochain projet pédagogique.

Au-delà des bâtiments, de l’environnement, sont aussi évalués l’accueil et l’encadrement.

Après avoir entendu l’institutrice, les agents du grand Auch pour la garderie et les élèves ce sera au tour du Maire de s’exprimer.

**11) Discussion autour des investissements et travaux 2025**

Avant de voter prochainement le budget 2025 Monsieur le Maire demande au Conseil de s’exprimer concernant les travaux à envisager pour 2025.

Il propose tout d’abord de réhabiliter la côte de Lestangue par un Elastomère après qu’aient été réalisé les ralentisseurs prévus depuis 2023.

Il propose ensuite une réfection des gouttières de la salle des fêtes et de mairie qui sont en piteux état ainsi que la réparation ou le remplacement de plusieurs volets des locaux communaux.

Madame AUJON CHEVALLIER Ilona souhaite que l’on pense au titre du devoir de mémoire que l’on construise un monument aux morts.

Madame FAVAREL regrette que lors des quelques cérémonies qui ont lieu à l’église les cloches ne sonnent plus (cloches fêlées).

Monsieur le Maire indique que le projet de monument a déjà été abordé mais n’est pas clos et peut être réalisé à peu de frais, en ce qui concerne les cloches le dossier devra passer par l’ABF et par des artisans habilités avec un coût qu’il faudra amortir avec des subventions.

Le Conseil Municipal est appelé à réfléchir avant le vote du budget à tous les travaux nécessaires à réaliser sur la commune

**12) 1° pierre du château d’eau de Haubéou**

La première pierre symbolique du château de Haubéou à été posée en présence du secrétaire général de la Préfecture, du Président de Trigone, de l’Agence de l’eau et de nombreux élus des communes qui vont bénéficier de ce château d’eau.

La mise en eau devrait être réalisée à l’été 2026

**13) Infos diverses**

Monsieur CARRERA expose qu’en 2026 le mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants va changer. Nous allons passer au scrutin de liste sans panachage et à la distribution des sièges à la proportionnelle comme dans toutes les communes. Monsieur le Maire grâce à quelques exemples explique le nouveau fonctionnement des prochaines élections municipales.

**14) Prévision d’exercice d’alerte**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il va préparer des exercices d’alerte sur papier comme ceux qu’il a suivi avec Monsieur JUGAN au SDIS. Ils auront pour but de tester la réactivité et surtout les manques en matière de moyens et de communication.

**Aucune question autre n’étant soulevée et l’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30**